

HISTOIRE D'AIMER

C'est ce samedi matin, au cours de ma promenade hebdomadaire sur les bords du Jabron, où j'étais allé constater les progrès de cet étonnant printemps qui nous échoit depuis quelques semaines et où je rêvais, (cela m'arrive assez souvent) ; tout en cueillant un bouquet des dernières violettes, c'est ce matin là donc que j'ai aperçu le premier échassier que je ne saurais nommer sans crainte de me tromper, Héron gris, Grue cendrée ? Allez savoir quand on a le nez dans un souffle de violettes ! Avec lui mes pensées se sont envolées et ont longtemps plané sur cette vallée du Jabron, sur ses montagnes, sur ses forêts, ses villages et ses hameaux, ses prés et ses champs,

N°10 - JUILLET 92

sur le Jabron même, qui la baigne, l'irrigue, lui fait le don gratuit de son eau, source de toute vie, et j'en suis venu à l'idée que le Jabron était tellement amoureux de cette vallée qu'il lui offrait son eau, sa vie, et son nom comme à une épouse.

Car il faut un grand amour pour faire don de soi sans rien attendre en échange. Et cette épouse tendrement aimée, elle prend, elle boit, elle se gorge de cette eau, elle verdoie ses champs, elle fleurit ses prés et ses jardins, elle épanouit ses forêts dans lesquelles croît toute une vie merveilleuse et nécessaire; à l'automne les champignons y poussent, au printemps les fleurs y abondent. Et que croyez-vous que le Jabron pense en voyant tout cela ? Il pense que sa chère vallée le remercie pour tant de beauté et qu'elle aussi l'aime, gratuitement, sans retour. Alors le Jabron est heureux et l'on voit frémir ses truites entre les grandes herbes.

Bien sûr il faut beaucoup d'imagination pour croire tout cela.

Mais que voulez vous, quand on rêve souvent ...

Pour ceux qui n'ont pas l'esprit vagabond (comment ne pas l'avoir dans un pareil cadre de vie ?) cela peut s'appeler par exemple " équilibre naturel "; alors si nous ne sommes pas rêveurs, soyons conscients et prenons bien garde de ne pas le briser. C'est bien triste un amour déçu.

P.Guirand . Mai 1992 à Noyers

LES EMPLOIS FAMILIAUX

Vous connaissez ? Si... la publicité télévisée !! Madame X qui se fait aider par Mademoiselle Y. L'A.D.M.R des Alpes de Haute Provence se propose de vous aider.

1/ Vous voulez employer une personne à votre domicile pour vous aider dans vos tâches quotidiennes, garder un enfant, etc...

Vous pouvez vous adresser à l'A.D.M.R VALLEE DU JABRON qui se chargera, pour vous, de toutes les formalités administratives, et vous présentera une personne susceptible de travailler.

Vous bénéficiez pour cet emploi d'une réduction d'impôt (plafonnée à 12.500 F) et même d'une exonération des charges patronales (sous certaines conditions).

2/ Vous êtes à la recherche d'un travail. Vous pouvez vous adresser à l'association Locale A.D.M.R de la VALLEE DU JABRON qui dans le cadre des emplois familiaux est susceptible de vous mettre en relation avec des personnes ayant besoin d'une aide à domicile. Vous aurez un contrat de travail et bénéficierez de l'application de la Convention des Employés de Maison. L'A.D.M.R dans le milieu rural peut vous aider à vivre heureux chez vous, peut créer des emplois et ainsi contribuer à l'animation et lutter contre le dépeuplement de notre pays.

SIVOM DE LA VALLEE DU JABRON

Toutes les communes adhérentes étaient représentées à la dernière réunion à la Mairie de VALBELLE.

Après adoption du compte-rendu de la réunion du 12 février, le Président a fait une brève déclaration sur le fonctionnement du SIVOM et sur la nécessité de travailler en équipe pour le développement de la Coopération Inter Communale.

Un arrêté des préfets de DIGNE et de VALENCE permet à chaque commune d'être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

CENTRE DE SECOURS

Le SIVOM s'est engagé à financer la construction d'un bâtiment destiné au Corps de première intervention de Sapeurs-Pompiers de NOYERS pour 400.000 Frs ttc sur un terrain viabilisé fourni par la commune de Noyers. Le Président est autorisé à réaliser les emprunts nécessaires.

Les frais d'annuités seront répartis de la façon suivante:

- 50 % en parts égales auprès des huit communes.
- 20% répartis selon le nombre de foyers.
- 20% répartis selon la population recensée.
- 10% répartis selon les surfaces boisées.

Il faut signaler qu'une subvention exceptionnelle de 100.000 Frs. a été attribuée par le Ministère de l'Intérieur pour cette opération.

Le permis de construire est en cours, des devis sont demandés pour cette réalisation.

ORDURES MENAGERES

Pour tenir compte de l'augmentation des charges de collecte et d'incinération, la redevance est portée à 310 Frs par foyer pour 1992.

Il avait été demandé à la ville de SISTERON de déduire du prix de la tournée la facturation d'une heure de bulldozer pour l'enfouissement des ordures, qui n'est plus fait depuis l'incinération. Monsieur GALLIAN et Madame MICHEL font part du refus de cette demande, qu'ils sont allés défendre.

Un bac pour la récupération du VERRE sera installé à NOYERS près du MAS du CHENE.

Il est envisagé de faire nettoyer les bacs à ordures.

**NE DEPOSEZ DANS LES
BACS A ORDURES
QUE DES
ORDURES MENAGERES**

OPERATIONS PARM

Le SIVOM est dépositaire de 70.000 Frs de la M.S.A. pour les actions prévues:

- 20.000 Frs pour la cellule réfrigérée de stockage de carcasses.
- 15.000 Frs pour le restaurant scolaire du bas de la vallée.
- 20.000 Frs pour la promotion et l'action touristique.
- 15.000 Frs pour la communication (comescope)

CELLULE REFRIGEREE

Pour procéder à l'installation de la cellule fournie par le Département, le SIVOM dispose de 20.000 Frs pour réaliser des plots, effectuer les raccordements en électricité et en eau.

Les éleveurs ont donné leur accord pour cette installation dont le fonctionnement est estimé entre 10.000 et 15.000 frs/an, le département prenant à sa charge la collecte des carcasses. Les communes ont délibéré sur ce sujet et sont réticentes à cette installation pour laquelle un terrain était offert à NOYERS.

Finalement, par 12 NON, 2 abstentions et 1 OUI, cette installation est repoussée.

Les autres projets PARM seront financés selon les propositions des groupes de travail avec l'accord de la M.S.A. s'ils entrent dans les enveloppes financières.

GUIDE PRATIQUE 04

Il est demandé que le groupe de travail "TOURISME" du PARM se charge de la rédaction du texte à insérer en 1993.

NOUVELLES DU PARM

COMMISSION TOURISME II

Elle a des projets dans plusieurs directions :

1. Publication d'une petite plaquette présentant la vallée pour inviter et inciter les visiteurs à venir la voir et l'apprécier par eux-mêmes.
2. Réouverture d'un sentier abandonné pour relier des villages ou des hameaux qui communiquaient autrefois. Actuellement, plusieurs sentiers sont repérés: on en cherche la nature juridique.
3. Informations sur l'agri-tourisme qui peut offrir des ressources d'appoint.

En outre la commission TOURISME a répondu à la demande du SIVOM concernant le GUIDE PRATIQUE 04 1993. Un nouveau texte et une nouvelle présentation ont été réalisés.

LA COMMISSION COMMUNICATION II après avoir étudié les diverses possibilités vient de se doter d'un comescope VHS équipé d'un pied et d'une table de montage.

Un calendrier a été établi pour les trois mois qui viennent et le comescope va servir à filmer les événements de la vallée notamment Festival-lée, la Foire aux Agnelles, Fête de Valbelle, ainsi que des éléments touchant à la conservation du patrimoine, à la pratique de certains métiers qui deviennent rares, etc...

cette commission a encore au programme:

- l'établissement d'un règlement pour l'usage du comescope.
- une journée de formation avant la fin de l'année 92.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi d'ORIENTATION du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale offre de nouvelles possibilités de COOPERATION INTERCOMMUNALE.

COMMENT ?

I. LA PREPARATION

Une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (ou C.D.C.I) composée de membres élus:

24 représentants des communes
8 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ou E.P.C.I)
6 représentants du Conseil Général
2 représentants du Conseil Régional
est chargée de préparer un SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

II. LES OBJECTIFS

La Communauté de Communes veut donner un cadre juridique nouveau aux activités de coopération entre communes désireuses de mener ensemble, notamment en milieu rural, un projet commun de Développement et d'Aménagement de l'espace; ceci étant fondé sur le volontariat.

III. LES COMPETENCES

Il s'agit d'un choix "orienté" par la loi avec:

2 groupes de compétences obligatoires:

-l'aménagement de l'ESPACE
-le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 groupe, au moins, de compétences optionnel choisi parmi les quatre compétences suivantes

-La protection et la mise en valeur de l'ENVIRONNEMENT

-La politique du logement et du cadre de vie

-La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie

-La construction, l'entretien, le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, scolaires

IV ELABORATION DU SCHEMA

Les communes peuvent, avant le 8 Août 1992, formuler auprès de la C.D.C.I des propositions de coopération intercommunale.

La C.D.C.I proposera, avant le 6 Février 1993, un

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Les collectivités ou E.P.C.I , saisies pour avis, auront 3 mois (avec possibilité de prorogation de 3 mois) pour délibérer sur la proposition du schéma.

La C.D.C.I procédera alors à une nouvelle délibération.

Ensuite le schéma sera publié par Arrêté Préfectoral sur proposition de la C.D.C.I.

Les communes concernées par un projet de Création de Communautés de Communes auront 4 mois pour délibérer à la majorité qualifiée (*) sur la création de l'E.P.C.I proposé. Il faut ajouter que

-l'aire géographique peut correspondre à un canton, une vallée (comme le JABRON), un bassin plus vaste ,

-l'initiative de création revient aux communes

-le périmètre est fixé par le Préfet qui pourrait privilégier les configurations recouvrant les structures de coopération existantes (SIVOM par exemple).

-enfin les Communautés de Commune auront des avantages financiers au niveau de la D.G.F, de la D.G.E, de la D.D.R, de la T.V.A.

Pour mémoire:

* MAJORITE QUALIFIEE

2/3 des Communes représentant au moins la moitié de la population concernée.

ou moitié des Communes représentant au moins 2/3 de la population concernée.

C.D.C.I Commission Départementale de Coopération Intercommunale

E.P.C.I Etablissement Public de Coopération Intercommunale

D.G.F Dotation Globale de Fonctionnement

D.G.E Dotation Globale d'Équipement

D.D.R Dotation de Développement Rural.

MILLE PERTUIS

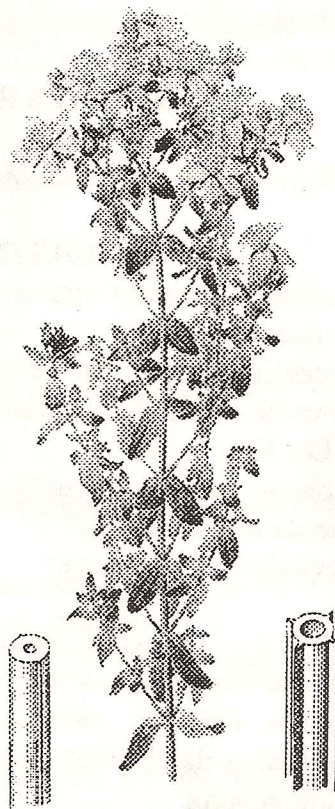
*herbe à mille trous,
herbe de saint Jean,
herbe aux brûlures,*

Ses fleurs jaunes dorées se signalent à votre attention au bord des chemins , dans les friches et les prairies.

Les sommités fleuries fraîches cueillies pour la St Jean sont mises à macérer 15 jours dans un bocal de verre rempli d'huile d'olive , puis fermé exposé sur une fenêtre au soleil.

Devenue rouge , cette huile filtrée est le remède populaire Provençal ,pour les brûlures légères , les contusions ,les rhumatismes.

Mais attention ! ne l'utilisez pas sur la peau exposée au soleil , vous seriez pour toujours teinté en rouge .



QUELQUES ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES DANS LA VALLEE

La très sympathique Epicerie-Boulangerie de NOYERS sera ouverte tout l'été sauf le lundi toute la journée et le mercredi après-midi. Vous y trouverez pain, épicerie, journaux et aussi le dépôt du "Contaïre" et "Vivre au Jabron".

DES COMMERCANTS AMBULANTS

D'agréables RESTAURANTS & HOTELS

- à VALBELLE chez DAUMAS 92 62 80 09
- à SAINT VINCENT chez GABY 92 62 08 25
- à MONTFROC
chez LOPEZ "aux Ricoux" 92 62 08 33
chez ANNE "au Relay" 92 62 06 11
- aux OMERGUES chez RIRI 92 62 06 21
où l'on prend les nouvelles de la Vallée en regardant une partie de belote à la Pagnol. Dernière bonne halte de la Vallée.

DES GITES D'ETAPE pour randonneurs

- à VALBELLE le JAS des BAILLES 92 62 81 46
- à SAINT VINCENT la RIBIERE 92 62 02 15
(canyoning, randonnée pédestre, VTT, table d'hôte)
- à MONTFROC les RICOUX 92 62 08 33
(randonnées équestres)

DES GITES RURAUX

à Noyers, Saint Vincent, Montfroc, Les Omergues

DES PRODUITS DU PAYS

vendus à la ferme. Certains avec le label "Nature et Progrès"

Epeautre, lentilles, pois chiches, fromages affinés de vache et lait chez Michel FAVRE - La Gardette - Les Omergues

Fromage de chèvre tout le long de la Vallée ainsi que du très bon miel.

Regardez les pancartes!

DES ARTISANS

qui contribuent à la vie et à l'originalité de la Vallée. Potiers, ébéniste, menuisier, maçon, atelier de confection de chapeaux, fabrication de sonnailles, laine Angora.

Chez GABY à SAINT VINCENT
Visitez le MUSEE DU CASQUE

Vous y trouverez aussi "Lo Contaïre" et "Vivre au Jabron"

PERMANENCES DES MAIRIES

NOYERS 92 62 03 08
Tous les jours de 10 à 12 heures, de 14 à 18 heures

LES OMERGUES 92 62 02 77
Mardi après-midi et Vendredi matin

MONTFROC 92 62 03 95
Mardi matin

CUREL 92 62 09 40
Mardi après-midi et Samedi matin

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL 92 62 00 44
Mardi après-midi

SAINT VINCENT 92 62 00 56
Mardi matin et Vendredi après-midi

VALBELLE 92 62 86 59
Lundi, Mercredi, Vendredi après-midi

BEVONS 92 62 81 03
Jeudi après-midi

FOIRES ET FETES VOTIVES

FESTIVALLEE

Du 10 au 13 juillet

Renseignements au 92 62 00 78

FOIRE AUX AGNELLES

Le 28 juillet à Saint Vincent

FETES

LES OMERGUES Du 1er au 4 août
Comité des fêtes: Alain Coste 92 62 05 17

SAINT VINCENT Du 14 au 18 août
Comité des fêtes: Michel Garcin 92 62 00 56

VALBELLE Première quinzaine d'août
Repas grillades chez Daumas 92 62 80 09

NOYERS Du 28 au 31 août
Comité des fêtes: Mairie 92 62 03 08

EXPOSITION DU CONTAÏRE

"La cuisine dans la Vallée du Jabron"

aux Omergues pendant la fête

du 31 juillet au 4 août

Un petit livre de recettes sera édité à cette occasion.